

COMMUNE DE FROIDEVILLE

ZONE RESERVEE COMMUNALE (art. 46 LATC)

PLAN ET REGLEMENT

Approuvé par la Municipalité
le 4 janvier 2018

Syndic
J.-F. Thuillard

Secrétaire
A. Henry

Soumis à l'enquête publique
du 10 janvier 2018 au 9 février 2018

Au nom de la Municipalité

Syndic
J.-F. Thuillard

Secrétaire
A. Henry

Adopté par le Conseil communal
le 15 mai 2018

Président
O. Martin

Secrétaire
Ansermoz

Approuvé préalablement par le Département
compétent du Canton de Vaud,
Lausanne, le **- 5 NOV. 2018**

La Cheffe du Département

Mis en vigueur le - 5 NOV. 2018

Dossier n° 2035

Version du (enquête publique) 21.12.2017

Version du (Département) 21.12.2017

PLAREL Lausanne

